

## Compte rendu de séance

### Séance du 19 Octobre 2020

L'an 2020 et le 19 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

**Présents :** Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, DUHAUT Adeline, DUSSEAU Cindy, ROZÉ Sylvie, MM : BORDERIE Patrice, CORNET Philippe, d'ANDIGNÉ Constantin, LIARDET Franck, PILARD Vincent

**Excusé(s) avant donné procuration :** MM : MARSAIS Jean-Pierre à Mme CHOTIN Françoise, MONPOINT Sylvain à Mme DUSSEAU Cindy

**Absent(s) :** M. GUIGNARD Christian

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 14/10/2020

**Date d'affichage** : 23/10/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-préfecture de Loches  
le : 22/10/2020

et publication ou notification  
du : 23/10/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHOTIN Françoise

#### **Objet(s) des délibérations**

**Dissimulation des réseaux d'énergie électrique, d'éclairage public et de télécommunication rue de Nouans - Tranche 2. - réf : 2020/058**

Vu les délibérations du Conseil Municipal : n°2017/029 du 02/05/2017, n°2018/031 du 11/06/2019 et n°2019/050 du 09/09/2019 ;

Vu le chiffrage du coût théorique suivant étude de la phase PROJET (Pro) du SIEIL en date du 1er octobre 2020 reçu en Mairie le 12/10/2020 ;

Considérant que les travaux d'aménagement de voirie du centre bourg ont été ajournés en raison du retard dans les travaux de dissimulation des réseaux rue de Nouans programmé depuis 2017 avec le SIEIL ;

Considérant que le financement de l'opération globale nécessite pour la commune de recourir à un emprunt ;

Madame le Maire a convoqué le Conseil Municipal en session extraordinaire afin de valider les nouveaux chiffrages du coût théorique des travaux de dissimulation des réseaux rue de Nouans.

De même, l'accord du Conseil Municipal est requis pour la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la dissimulation des réseaux de télécommunications ainsi que pour la convention pour la réalisation de travaux de génie civil en coordination.

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Accepte** le chiffrage du coût théorique à inscrire en dépense, proposé par le SIEIL pour la dissimulation des réseaux :

- d'électricité public pour un montant à la charge de la commune de : 12.718,66 €
- d'éclairage public pour un montant à la charge de la commune de : 15.417,90 €
- de télécommunication pour un montant à la charge de la commune de : 46.591,87 €

Ainsi que le fonds de concours du SIEIL sur le réseau télécommunication qui sera inscrit en recettes pour la commune est de 5.314,20 €.

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage pour la dissimulation des réseaux de télécommunications et la convention de réalisation en coordination de travaux de génie civil.

- **Dit** que les travaux seront mis en œuvre au plus vite afin de permettre au projet d'aménagement du centre bourg d'être réalisés.

**Panne du système de chauffage de la salle des fêtes. - réf : 2020/059**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le système de chauffage de la salle des fêtes n'a pu être remis en marche depuis la baisse des températures.

Une explication du fonctionnement est donnée aux nouveaux membres du Conseil Municipal : la programmation de la pompe à chaleur réversible est pilotée par un automate (Energie Box de chez DELTA DORE) qui permet de régler les températures et l'occupation de la salle des fêtes à distance depuis n'importe quel matériel connecté à Internet. L'entreprise DELTA DORE a adressé une lettre à la mairie au mois d'août 2020 concernant la migration vers une nouvelle génération d'automate suite à l'obsolescence de celle actuellement installée depuis 2016 en raison particulièrement de l'arrêt de l'utilitaire Flash de chez Adobe à compter du 31/12/2020.

Après avoir contacté la maintenance de l'entreprise DELTA DORE qui a effectué un diagnostic à distance, il semble que la panne vienne de la pompe à chaleur en elle-même et non du système de pilotage.

Aussi, l'entreprise SERELEC qui entretient la pompe à chaleur depuis son installation lors de la construction de la salle des fêtes a été contactée en urgence et doit venir la vérifier semaine 43.

La réparation du système de chauffage est une priorité compte tenu de l'utilisation de la salle des fêtes par les différentes associations.

Aussi, Madame le Maire demande au Conseil Municipal que l'autorisation de faire réparer la pompe à chaleur lui soit déléguée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Autorise Madame le Maire à faire réaliser les réparations de la pompe à chaleur de la salle des fêtes afin que le chauffage puisse fonctionner au plus vite.

**Désignation des référents des différentes commissions municipales. - réf : 2020/060**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que des référents soient désignés au sein de chaque commission communale constituée lors de la réunion du conseil municipal du 25/05/2020 par délibération n°2020/020. Ces référents seront ainsi les interlocuteurs privilégiés avec les services de la mairie et les différents intervenants extérieurs pour les thèmes dédiés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Dit** que les référents des différentes commissions communales sont ainsi désignés :

- FINANCES : Mme Maryse GARNIER
- VOIRIE - SDIS : M. Jean-Pierre MARSAIS
- SÉCURITÉ : M. Franck LIARDET
- BÂTIMENTS : M. Patrice BORDERIE
- RÉSEAUX - SIEIL : M. Philippe CORNET
- AIDE SOCIALE : Mme Françoise CHOTIN
- CIMETIÈRE : M. Constantin d'ANDIGNÉ
- COMMUNICATION : M. Vincent PILARD et Mme Cindy DUSSEAU Bulletin Municipal
- FÊTES ET CÉRÉMONIES : Mme Cindy DUSSEAU
- TOURISME : M. Vincent PILARD
- CULTURE : Mme Brigitte ARNAULT
- FLEURISSEMENT : Mme Cindy DUSSEAU
- DÉCORATIONS DE NOËL : Mme Isabelle DAVAILLON

**Complément de compte-rendu:**

**Démission d'un membre du Conseil Municipal :** Pour clore cette réunion extraordinaire, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception le jour même, de la confirmation écrite par M. Christian GUIGNARD de sa décision de mettre fin à son mandat de Conseiller Municipal. Cette décision est transmise immédiatement à Monsieur le Sous-Préfet de Loches avec le tableau mis à jour du nouveau Conseil Municipal qui compte à présent 14 membres.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 21/10/2020  
Le Maire  
Maryse GARNIER